

ET SI ON PARLAIT BUDGET ?

ZOOM SUR L'ANNÉE 2023

Année de mi-mandat, 2023 a été l'occasion de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du programme de la municipalité lors d'une réunion publique spécifique le 15 novembre dernier.

L'école de Musique et le Tennis sont des chantiers achevés et le groupe scolaire des Crêts respecte les délais avec une mise en service, comme annoncée, à la rentrée de septembre 2025.



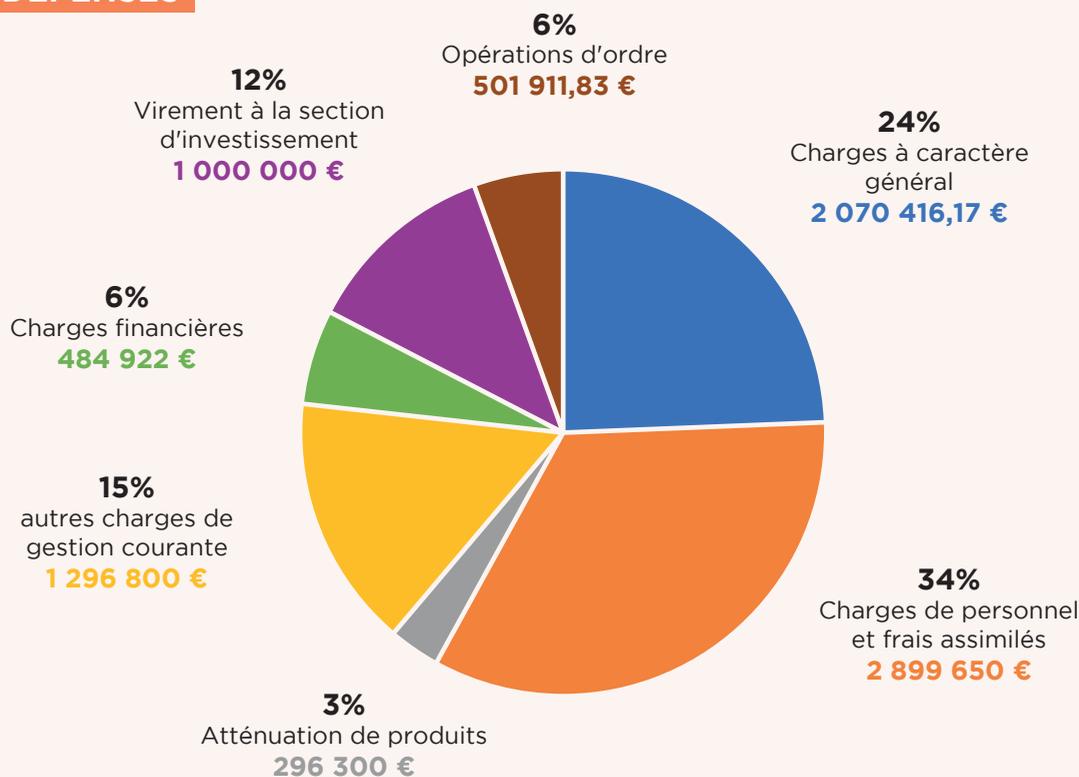
Malgré une inflation importante et son impact direct sur les finances communales, dont notamment une hausse des coûts de l'énergie de plus de 70 %, nous tenons notre cap en recherchant toujours une bonne maîtrise de nos dépenses pour continuer à dégager un excédent de fonctionnement suffisant et pérenniser notre capacité d'autofinancer nos projets d'aménagement et de développement du territoire.



BUDGET PRINCIPAL

LA VILLE DE SCIEZ RÉPARTIT SES DÉPENSES DE LA MANIÈRE SUIVANTE

DÉPENSES



TOTAL : 8 550 000 €

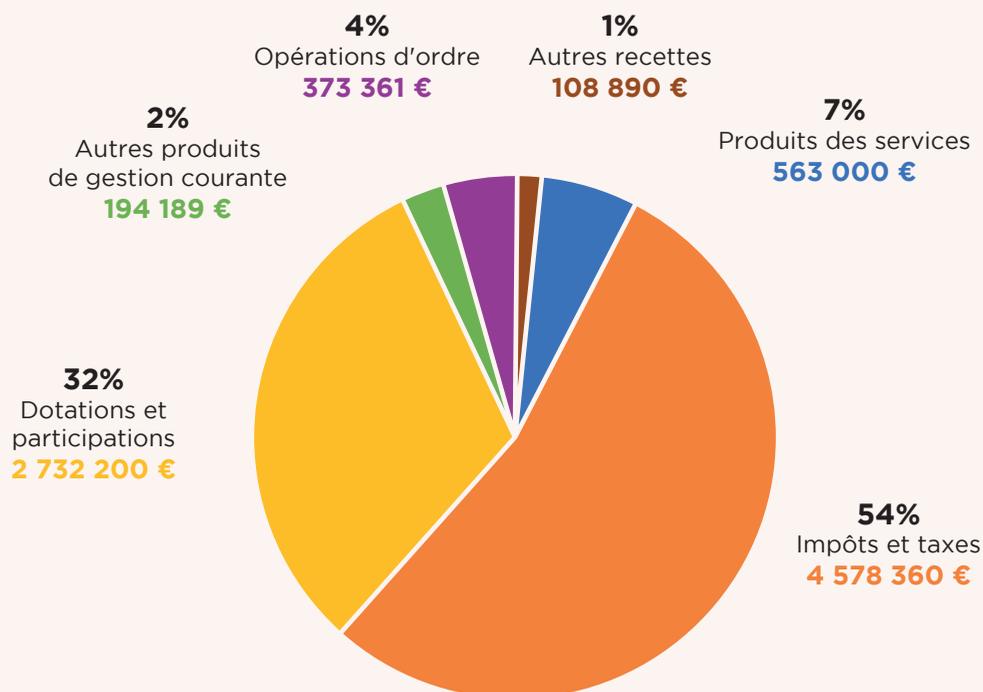
Les charges à caractère général restent stables par rapport à 2023, tenant compte de l'inflation qui tend tout de même à se stabiliser sur plusieurs secteurs. L'évolution des coûts de l'énergie a été pris en compte, notamment les consommations d'électricité même si la forte progression a été amortie par la décision en 2023 de couper l'éclairage public une partie de la nuit (consommation abaissée de 30%). Le travail se poursuit en 2024 avec le passage en LED de la quasi-totalité de l'éclairage public communal, et de quelques bâtiments publics dont le groupe scolaire des Buclines cet été. Au niveau des charges de personnel, le budget 2024 tient compte de l'évolution de l'indice des fonctionnaires et de la mise en place il y a quelques mois de l'indemnité de résidence décidée par l'État. Les charges financières prennent en compte cette année le nouvel emprunt inscrit au budget, et les quelques emprunts plus anciens et bientôt terminés constitués de taux variables.

Le budget primitif 2024 tient également compte du prélèvement SRU que la commune doit verser en raison du manque de logements sociaux. Grâce au travail réalisé ces trois dernières années et un retard en partie comblé, ce prélèvement s'élève à un peu plus de 80 000 € (contre plus de 180 000 € il y a encore 2 ans). Au niveau des autres charges de gestion courante, la nouveauté cette année sera l'intégration du contrat de délégation de service public pour la restauration scolaire attribué au foyer culturel. Si rien ne change pour les familles, la structuration au niveau comptable est bien différente et ne consiste plus en le versement d'une simple subvention d'équilibre. Le budget 2024 prévoit enfin la reconduction de l'enveloppe destinée aux subventions aux associations, ou encore le versement au SISAM de la part de la commune dédiée aux compétences petite enfance, enfance et jeunesse (environ 467 000 €).

BUDGET PRINCIPAL

LA RÉPARTITION DES RECETTES DE LA VILLE DE SCIEZ

RECETTES



TOTAL : 8 550 000 €

La hausse du nombre d'habitant, et, par conséquent, des bases décidées par l'État permet, en 2023, une recette au niveau de la fiscalité locale à hauteur de 4 354 776,13 €, et ce sans augmentation des taux communaux, conformément à l'engagement pris en début de mandat. En maintenant ces taux, le budget 2024 attend 4 458 000 €, soit près de 52% des recettes de fonctionnement. Ce montant comprend les impôts locaux (3 670 000 €), mais également les droits de mutation (estimés à 670 000 €), les taxes sur la consommation finale d'électricité (estimées à 190 000€), ainsi que d'autres petites taxes et compensations fiscales.

Les participations de l'Etat (dotation de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, ...) représentent près de 2 732 000 € au total, soit plus de 31% du budget. La prévision tend

à la baisse malgré l'augmentation des missions régaliennes imposées par l'État.

La commune peut se prévaloir tout de même de la compensation financière genevoise qui se maintient à un peu plus de 1 500 000 €.

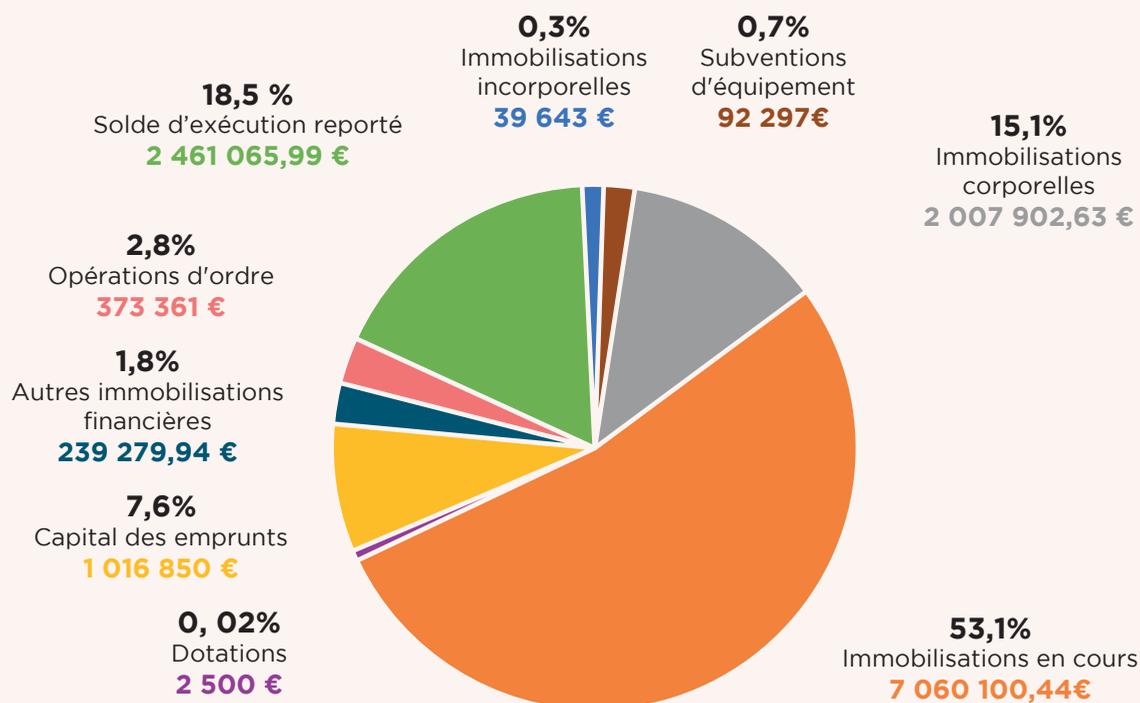
Les produits des services et des ventes permettent d'apporter la majorité du complément budgétaire nécessaire à l'équilibre, avec une légère hausse par rapport à 2023 (563 000 € au lieu de 445 579,65 €).

Les budgets communaux du CCAS et du Port de Plaisance assurent également le reversement des charges du personnel qui leur est mis à disposition, de même que la participation des 3 autres communes au fonctionnement de la police pluricommunale.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

UN BUDGET POUR CONSTRUIRE NOTRE AVENIR

DÉPENSES



TOTAL : 13 290 000 €

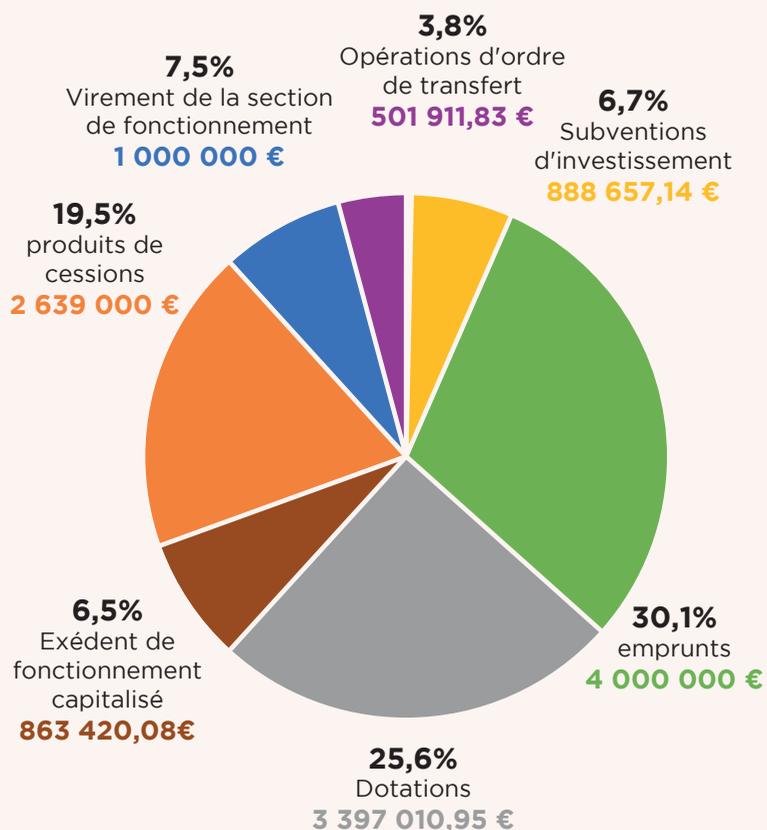
Au niveau travaux et projets, le budget 2024 supporte la partie financière la plus importante du nouveau groupe scolaire des Crêts (génie civil, maçonnerie, toitures, ...).

Il tient compte également de travaux à l'école des Buclines (passage de l'éclairage en LED, travaux de réfection en maternelle, et installation d'un self à la rentrée de septembre), et des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Chavannex. Il est également prévu de finaliser les acquisitions foncières nécessaires aux aménagements de voirie, chemins, trottoirs, parking, ainsi que de parcelles forestières pour protéger notre patrimoine.

Le budget tient également compte de la volonté municipale de sécuriser petit à petit les près de 60 km de voiries communales (acquisition de barrières, quilles, panneaux, ...) et de création de voies douces.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

RECETTES



TOTAL : 13 290 000 €

Pour mener à bien ces projets, la collectivité doit en assurer le financement. Les services s'attachent à rechercher un maximum de subvention auprès de tous organismes dont les principaux sont le Département de la Haute Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État. La bonne gestion du budget de fonctionnement permet de détacher une capacité d'autofinancement importante. Ainsi un excédent de 863 420 € sur le budget de fonctionnement 2023 permet de financer une partie de ces investissements. En 2024, les recettes les plus importantes seront la vente de foncier (plus de 2 000 000 € à Bonnaitrait notamment pour un projet d'urbanisme), les recettes de taxe d'aménagement avec majoration importante sur les plus gros projets de construction en cours (plus de 2 000 000 € également), le FCTVA perçu sur les travaux réalisés il y a deux ans (dont gymnase et école de musique principalement, soit un total estimatif de 898 000 €), et bien évidemment l'emprunt souscrit cette année de 4 000 000 €.

Budget Port de Plaisance :

Contrairement au budget principal, il fonctionne sous une nomenclature comptable M4, dite "industrielle et commerciale". Cela sous-entend que ce budget se doit de s'équilibrer seul, ses dépenses devant être à la hauteur de ses seules recettes.

En 2023, le budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 395 804,19 € et à 74 880,13 € en investissement.

Pour 2024, une hausse est anticipée au niveau des charges à caractère général, avec une augmentation prévue des coûts de l'énergie, et la nécessité de réaliser les entretiens périodiques et la mise aux normes des installations. Tout cela porte la prévision budgétaire en section de fonctionnement à hauteur de 484 868 €.

Le programme d'investissement est estimé à 288 428 € pour cette année.

Budget Caveaux :

Ce budget ne connaît aucune évolution majeure en 2024, s'agissant d'un budget de stock.

Budget CCAS :

Ce budget spécifique est voté en autonomie par le conseil d'administration du CCAS, composé d'élus et de représentants de la société civile, nommés en fonction de leurs compétences propres ou de leur lien avec les affaires sociales.

Le conseil municipal, quant à lui, valide, en amont, le montant de la subvention qu'il lui accorde.

Le CCAS ne connaît que très peu d'autres ressources et la subvention du budget général s'élève en 2024 à 120 000€.

Il est à noter que chacun peut accorder un don au CCAS, qui est déductible des impôts. Comme les années précédentes, ce budget, qui ne comporte pas d'investissement, permet de financer les charges courantes (personnel, ...), les animations à destination des aînés (repas annuel, chocolats de Pâques, colis de Noël, ...), et les aides sollicitées par des administrés dans le besoin (situation d'urgence, bon alimentaire, ...).